



## COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 22 Février 2022

### Procès-Verbal N° 545

Président : Jacques ISSARTEL  
Présents : Thierry TRUWANT  
Excusés : Gérard BOUAT  
Absents :

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

**Courriers** : NIVOLET, JULIE BACCAVIN, G A P S, L A U R A FOOT, SUD ISERE, COLLINES, VAREZE, FF ECHIROLLES,

### **COVID**

A l'heure actuelle, pour bénéficier du protocole C O V I D

4 cas confirmés foot à 11, 2 cas confirmés foot à 8

Contactez le district

## **IMPORTANT**

Le règlement concernant la praticabilité des terrains, lors des matchs le dimanche matin a évolué, dorénavant les décisions devront être prises par le délégué, avant 18 h le samedi, ce qui laisse la possibilité d'inverser le match

Concernant les reports, seule la commission peut valider un report à la demande des clubs ; en aucun cas, une rencontre ne peut être reportée entre clubs. En cas de manquement la commission des règlements sera saisie

## **CHAMPIONNAT U 18**

G U C – G A P S manque accord du G A PS

## **COUPE U 15 / U 18**

Le 3<sup>e</sup> tour se disputera le 16 AVRIL

## **FESTIVAL U 13**

Sont qualifiées pour la finale départementale du 2 Avril, les équipes suivantes

EYBENS, CROLLES, GT NIVOLAS T ST C, G F 38, ST QUENTIN FALLAVIER, MOIRANS, ENTENTE BIEVRE VALLOIRE, BOURGOIN,

## **COMMISSION PLENIERE**

La commission plénière est reportée

Le Président **J. Issartel**  
**06 34 87 23 55**